

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

  [@parcoursupinfo](https://www.instagram.com/parcoursupinfo)

 [@parcoursupinfo](https://twitter.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

# Le calendrier 2023 en 3 étapes

**Début Nov. 2022 > Janvier 2023**

Je m'informe  
et découvre les formations

1

**18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023**  
Je m'inscris pour formuler mes vœux

Jusqu'au 6 Avril 2023  
Je finalise mon dossier

2

**1er Juin 2023 > 13 Juillet 2023**

Je reçois les réponses  
des formations et je décide

3

Début  
Nov. 2022

Déc.

Janv. 2023

Février

Mars

Avril

Mai

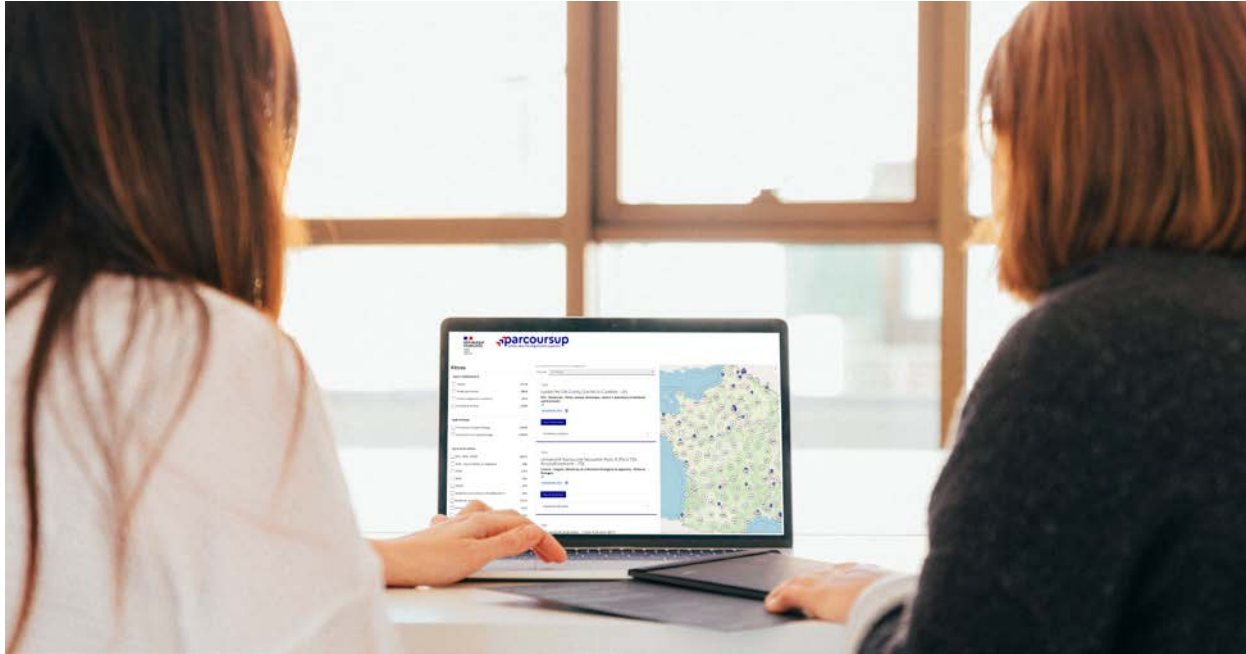
Juin

Juillet

Août

Sept.

Jeudi 9 Mars 2023 :  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux



# Étape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation

# 1

## Début Nov. 2022 > Janvier 2023 Je m'informe et découvre les formations

### DÉBUT NOVEMBRE 2022 > JANVIER 2023

Je prépare mon projet d'orientation :

- Je consulte les sites [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr) et [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la **1<sup>er</sup> semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.



### DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

*Le 1<sup>er</sup> conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.*



### 20 DÉCEMBRE

**Ouverture du site d'information de Parcoursup 2023 :**

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- Je consulte le **moteur de recherche des formations 2023** : **plus de 21000 formations sont proposées**. Des informations importantes sont disponibles sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères d'analyse des candidatures, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels et les frais de scolarité.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?

Plus de 7500 formations sont disponibles sur [Parcoursup](https://parcoursup.fr)



## DES FORMATIONS NON SELECTIVES :

- Les **Licences** Universitaires



## DES FORMATIONS SELECTIVES :

- **CPGE** (classes prépa),
- **BTS**,
- **BUT** (Bachelor universitaire de technologie )
- ,- **Ecoles spécialisées** : para médicales, sociales, ingénieur, école de commerce....



## DES FORMATIONS En APPRENTISSGE:

- **BTS**
- **BUT**
- **Ecoles spécialisées ...**

# Un moteur de recherche des formations plus simple pour visualiser :

> **Le statut de la formation (public/privé)**

> **Le nombre de places** en 2023 (à partir du 18 janvier 2023)

> **Le taux d'accès en 2022**, c'est à dire la proportion de candidats qui ont pu recevoir une proposition d'admission en phase principale  
Ce taux d'accès est désormais déclinable par type de baccalauréat

> **Des suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix

## Filtres

### Types d'établissement

- Publics (11221)
- Privés sous contrat (3110)
- Privés enseignement supérieur (925)
- Privés hors contrat (1337)

### Apprentissage

- Formations en apprentissage (3730)
- Formations hors apprentissage (12863)

### Types de formation

- BTS - BTSa - BTSM (8327)
- C.M.I - Coursus Master en Ingénierie (71)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par **Pertinence**

Public

Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)

Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la vie et de l'environnement

📄

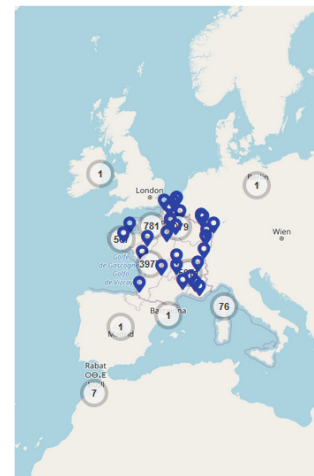
TAUX D'ACCÈS - 100 % ⓘ

**Voir la formation**

Formations similaires +

Public

Lycée Pre De Cordy (Sarlat-la-Canéda -



## Pour chaque formation, une fiche organisée en 6 rubriques clés

PUBLIC

Lycée polyvalent  
44)

BTS - Production -



FORMATION SÉLECTIVE



Découvrir la  
formation et ses  
caractéristiques



Comprendre les  
critères d'analyse  
des candidatures



Consulter les  
modalités de  
candidatures



Accéder aux  
chiffres clés de la  
formation



Connaître les  
débouchés  
professionnels



Contacter et  
échanger avec  
l'établissement

Les différentes informations ont été intégrées dans des onglets

# Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

## Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur **dossier** et, dans certains cas, des épreuves écrites et/ou orales

Le calendrier et les modalités sont affichés dans la **rubrique « consulter les modalités de candidature »**

## Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil**. Si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, il y aura un classement des dossiers





## Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

# 2

## 18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023 > 6 Avril 2023 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

### DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

**Jeudi 9 mars 2023** : dernier jour pour formuler mes vœux.

### JEUDI 6 AVRIL

**Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat** avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux**.



### FÉVRIER - MARS

*2<sup>e</sup> conseil de classe*: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

### AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

## S'inscrire sur Parcoursup

> **Une adresse mail valide et consultée régulièrement :** pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

**Important :** renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme

> **L'INE** (identifiant national élève en lycée) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

**Conseil aux parents ou tuteurs légaux :** vous pouvez également renseigner votre email et numéro de portable dans le dossier de votre enfant pour recevoir messages et alertes Parcoursup. Vous pourrez également recevoir des formations qui organisent des épreuves écrites/orales le rappel des échéances.

## Les principales règles à retenir

→ Le candidat formule **10 vœux au maximum** sous statut scolaire et **10 vœux supplémentaires en apprentissage**

→ Il peut faire jusqu'à **20 sous vœux maximum** pour certaines filières (CPGE, BUT, BTS, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)

→ Il formule ses vœux librement : **pas de classement par ordre de priorité** : Il aura une réponse pour chaque vœu

→ La **date de formulation des vœux n'est pas prise en compte**

→ Chaque formation n'a connaissance que **des vœux formulés qui la concerne**



→ Quand un candidat accepte une formation, il a toujours **la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéresse d'avantage

## Focus sur les vœux multiples

- un **regroupement de plusieurs formations similaires**
- Il **compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui **correspondent chacun à un établissement différent.**

*Ex : Julie demande le **BTS « Métiers de la chimie »** dans **7 établissements**  
le décompte total de Julie = **1 vœu et 7 sous-vœux***

**A noter** : Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.

## Focus sur le secteur géographique

### Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire les vœux pour les formations qui les intéressent.

### Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Lorsque la formation est très demandée, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats.

## La demande de césure : mode d'emploi

**Un lycéen peut demander une césure directement après le bac** : suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation  
(ex : *partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...*)

- > **Durée** : un semestre à une année universitaire
- > en cochant la case « césure » **lors de la saisie des vœux sur Parcoursup**
- > **Lors de l'analyse du dossier l'établissement n'a pas connaissance de la demande de césure**
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés sont à transmettre à l'établissement au moment de l'inscription
- > **l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

## De nouvelles formations dans l'académie de Nantes

### **Université de Nantes :**

- Licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences sociales – parcours MIASHS
- Licence Informatique parcours Info-Maths
- Licence Physique, chimie parcours physique- chimie
- PASS option Chimie, Sciences de la vie

### **UCO – Angers**

- DU Professions de secrétariat de mairie
- Licence Sciences de l'éducation – Eduquer à l'environnement en anthropocène
- Licence STAPS ACCESS option Activités de la Forme

**DEUST préparateur en pharmacie :** Intelligence Apprentie Saint-Nazaire

**DNA :** Ecole des beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, site Nantes

**MC Somellerie :** Nicolas Appert - Nantes

**Intégration des BPJEPS en cours**

**BUT GACO :** Gestion Administrative et Commerciale des organisations à Châteaubriant



**Date limite pour formuler vos vœux**

**> Jeudi 9 mars 2023**

(23h59 heure de Paris)



Février



Mars



Avril



Mai

## Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

### > Compléter leur dossier :

- > projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- > rubrique « préférence et autres projets »
- > pièces complémentaires demandées par certaines formations
- > rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

### > Confirmer chacun de leurs vœux

**Un vœu non confirmé avant le 6 avril 2023 (23h59 - heure de Paris)  
ne sera pas examiné par la formation**

## Le projet de formation motivé pour chaque vœu

-> 1500 caractères

▪ <https://www.terminales2022-2023.fr/>

- rubrique Conseil et aides



**A noter :** pour les formations en soins infirmiers (IFSI) vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier.

# L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

**Un questionnaire en ligne sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr)**

- Accessible (à **partir du 18 janvier 2023**) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

**Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 6 avril 2023 23h59 (heure de Paris).**

## La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
  - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe
  - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
  - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 1er juin 2023**

**Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux**

**> Jeudi 6 avril 2023**

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin



## L'analyse des candidatures par les formations

## Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

### Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature

Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury).

**Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.**

### Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation

Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023. **Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.**





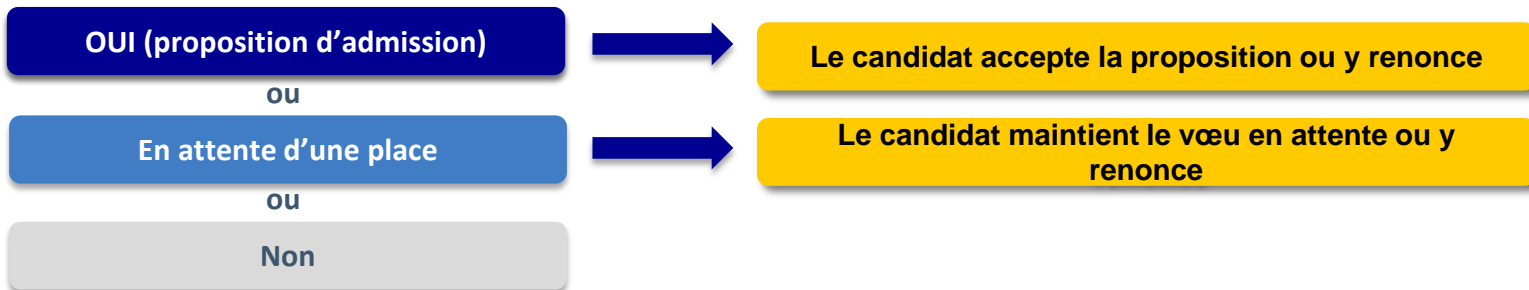
## Étape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

# La phase d'admission principale : 1<sup>er</sup> juin au 13 juillet 2023

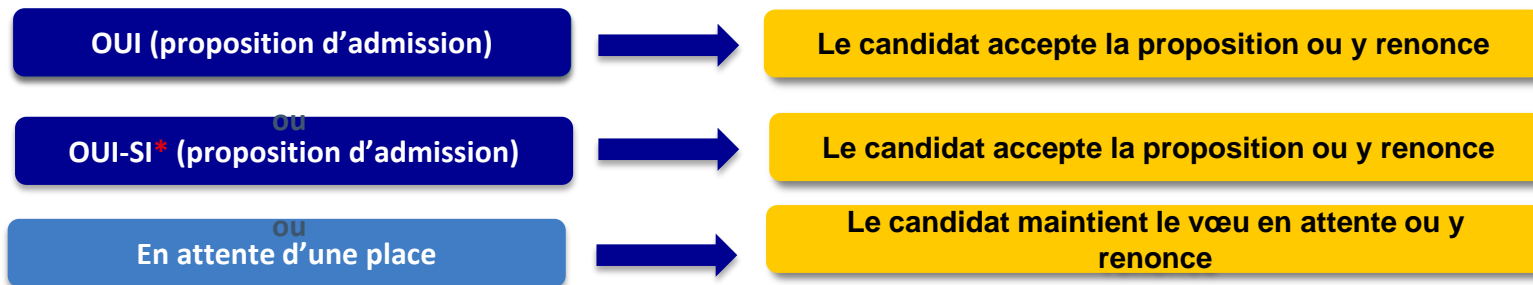
- > Avant le démarrage de la phase de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix.**
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 1<sup>er</sup> juin 2023**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement **répondre** à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Parcoursup permet de conserver les vœux en attente et les candidats peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées.** Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

# Les réponses des formations et les choix des candidats

## > Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



## > Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



\* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

# Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/2)

## > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut conserver le(s) vœu(x) en attente.
- S'il **accepte définitivement la proposition**, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

## > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**

- Il ne peut accepter **qu'une seule proposition à la fois**.

Le choix entre plusieurs propositions libère des places pour d'autres candidats en attente.

- Il peut indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
- S'il **accepte définitivement une proposition**, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

## Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/2)

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 13 juillet 2023

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 1<sup>er</sup> juin 2023, demander conseil dans son lycée ou dans un CIO pour préparer la phase complémentaire à partir du 15 juin 2023.

**A savoir** : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui ont des places vacantes

# L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son **inscription administrative**.

Elle se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

**Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement .**

## DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

- [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)  
pour demander une bourse et/ou un logement
- Les **demandes de logement en résidence universitaire** peuvent être effectuées **jusqu'à la rentrée en septembre**

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)